

LES RECONVERSIONS PROFESSIONNELLES

La crise de la pandémie a révélé et exacerbé l'urgence des transformations qui traversent le tissu économique. Les besoins de reconversion professionnelle vont grandissant, à la fois en raison des aspirations des personnes, des évolutions économiques et des réorientations rendues indispensables pour répondre à l'impératif écologique et aux transformations numériques et technologiques. Pour que ces enjeux ne soient pas perçus comme un risque, mais comme une opportunité, l'accompagnement des travailleurs en besoin de reconversion doit pouvoir être assuré.

Cela est d'autant plus nécessaire dans un moment où les mutations qui pèseront sur les manières de produire et de consommer s'accroissent. Or, le déclin de certaines activités, la mise en évidence d'autres besoins, conduisent à engager un changement d'échelle dans l'organisation des reconversions professionnelles. Pour combattre les conséquences de la crise sanitaire, le législateur a mis en place des mesures exceptionnelles de soutien à l'activité et à l'emploi et dans la budgétisation d'un plan de relance. En concertation avec les partenaires sociaux et parfois à leur suite, il a aussi déployé des dispositifs innovants pour accompagner les personnes en besoin de reconversion.

Une anticipation des reconversions très en amont des difficultés économiques, par une plus forte implication de l'ensemble des acteurs, est aujourd'hui une nécessité.

En outre, le système de sécurisation des parcours professionnels souhaité par les partenaires sociaux au début des années 2000 apparaît aujourd'hui inachevé.

Réussir les reconversions professionnelles demande de les organiser avec un large esprit d'anticipation : préparation des jeunes générations, orientation à tous les âges, adaptation du système de certification des compétences, coordination de la prospective des métiers et des qualifications.

Il convient aussi de prévenir le risque de déqualification, de mettre en œuvre des droits et des moyens d'accéder aux dispositifs de transition professionnelle.

Il est nécessaire, enfin, de responsabiliser et d'accompagner les personnes et les entreprises, notamment les TPE-PME, par une action concertée entre l'État, les régions, les partenaires sociaux, dans les branches et les territoires.

Dans une première recommandation principielle, le CESE se prononce en faveur d'un véritable changement d'échelle dans la mise en œuvre de la politique de reconversions professionnelles, pour la porter à la hauteur des défis des transitions environnementales, numériques et technologiques. Pour faire face aux évolutions de long terme, une meilleure organisation de la complémentarité des différents exercices de prospective sur l'évolution des activités et de l'emploi doit être recherchée. La crise sanitaire actuelle vient souligner l'urgence des transformations économiques et sociales qui doivent être entreprises et invite à se doter des capacités correspondantes dans le champ des reconversions professionnelles.



Florent Compain

Président de la fédération des Amis de la terre France de 2013 à 2019, il siège au CESE à la section du travail et de l'emploi où il représente le groupe Environnement et nature.

Contact :

travailemloi@lecese.fr
01 44 43 62 42



Bernard Vivier

Professeur à la Faculté Libre de droit et d'économie-gestion (FACO) de Paris, il siège au CESE à la section du travail et de l'emploi où il représente le groupe de la CFTC.

Contact :

travailemloi@lecese.fr
01 44 43 62 42

LES PRÉCONISATIONS

C'est pourquoi, le CESE préconise de :

- confier à France stratégie une mission d'étude prospective des métiers et des qualifications intégrant des hypothèses volontaristes de transition écologique ;
- confier à France compétence la mise en œuvre des politiques de certification nécessaire à l'identification des compétences transversales les plus utiles dans les transitions en cours, en concertation avec les branches professionnelles ;
- harmoniser, dans une concertation entre l'Etat, les branches professionnelles et les régions, les différentes méthodes prospectives pour apprécier les futurs besoins en compétences des branches professionnelles et des territoires ;
- construire avec les branches professionnelles des engagements de l'emploi et des compétences (EDEC) en lien avec les transitions écologique, numérique et démographique ;
- demander aux collectivités d'utiliser le levier de la commande publique pour soutenir les filières d'avenir et d'intérêt général, à développer pour la transition ;
- mettre en œuvre des mesures d'accompagnement suffisantes pour les demandeurs d'emploi en vue de leur reconversion professionnelle lorsque celle-ci s'impose ;
- donner les moyens d'une reconversion aux salariés dont la formation n'a pas été actualisée, en déplaçant le CPF ;
- ouvrir le CPF de transition aux demandeurs d'emploi dont les qualifications n'ont pas été actualisées lorsqu'ils étaient en emploi ;
- engager une réflexion sur la sécurisation des transitions professionnelles quel que soit le statut des personnes concernées et sur l'harmonisation des dispositifs, en particulier en termes de droits à la formation professionnelle ;
- investir massivement dans l'effort d'accompagnement des transitions professionnelles grâce à la mobilisation du plan d'investissement dans les compétences et des plans régionaux d'investissement dans les compétences ;
- encourager le dialogue social dans toutes les entreprises, y compris les TPE PME, pour mettre en place une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences donnant accès au dispositif « transition collective » ;
- à défaut d'accord d'entreprises, ouvrir le dispositif « transition collective » aux entreprises relevant d'un accord de GPEC territoriale ou de GPEC de branche ;
- prévoir une évaluation du dispositif transition collective, sur les critères de la variété des publics volontaires et de la durée des temps de formation ;
- renforcer le dialogue social dans les CSE en réalisant des études d'impact économique et social liés aux risques climatiques et en transformant la base de données économiques et sociales (BDES) en BDESE par l'ajout d'une dimension environnementale ;
- informer, par une grande campagne de communication, sur le droit au conseil en évolution professionnelle et faire financer les bilans de compétence par le CPF de transition professionnelle ;
- assurer aux indépendants l'accès au CPF, avec des moyens renforcés, pour accompagner leurs reconversions professionnelles ;
- ouvrir le dispositif de transitions collectives aux indépendants, qui souhaiteraient se reconvertir vers le salariat.